

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ARDECHE MÉRIDIONALE

DEL.2023-CS-20

DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 07.12.2023

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion – 1^{er} étage – Château Julien à Vinezac, sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES.
La séance est ouverte à 17h30 en présence de :

Ardèche Sources et Volcans : Brun Marc, CHAPUIS Pierre.

CCBA : LACROTTE Robert, PONTHER Jean-Yves, DEVES Jean-François, SOULERIN René.

Montagnes d'Ardèche : GENEST Jacques.

Pays des Vans en Cévennes : MANIFACIER Christian, ROBERT Lionnel, NOEL Daniel.

Beaume Drobie : CHABANE Francis, DEFFREIX Christophe.

Berg et Coiron : FARGIER Marie, GILLY Michelle.

Gorges de l'Ardèche : AGERON Claude, CLEMENT Nicolas, MASSOT Guy, ARRIGHI Nicole.

Val de Ligne : BAULAND Brigitte, CHANIOL Bernard.

Nombre de Délégués :

En exercice : 38

Présents : 21 (dont 4 suppléants)

Procurations : 4

Votants : 26

Absents : 21

Date de convocation : le 30/11/2023

Procurations : AUZAS Vincent donne pouvoir à DEFFREIX Christophe, BRUYERE-ISNARD Thierry donne pouvoir à MANIFACIER Christian, NAJI Driss donne pouvoir à GILLY Michelle, PRADIER Sébastien donne pouvoir à GENEST Jacques.

Absents : RIEU Dominique, VEYRENC Yves, ARNAUD Jean-Luc, CORTIAL Patrick, DUCHAMP Cécile, GENEST Sandrine, MAISONNEUVE Patrick, MEYER Jean-Yves, SOUBEYRAND Jacky, TAUPENAS Martine, TOURVIEILHE Max, WALDSCHMIDT Pascal, PICHON Luc, ROSSI Joëlle, JACQUEMIN Bernard, BASTIDE Béangère, DELEUZE Johan.

Secrétaire de séance : PONTHER Jean-Yves.

OBJET : **Décision modificative n° 2**

Le Président informe l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à un mouvement de crédits du chapitre 67 inscrit au BP 2023 par transfert à partir du 011 afin d'annuler le titre 13 de 2015 qui fait doublon avec le titre 113 de la même année.

Il procède également à une révision de crédits des chapitres 042 et 040 inscrits au BP 2023 par transfert à partir du chapitre 66 afin de passer les écritures d'amortissement.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n° 2.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6184-0 : Versements à des organ.form.	2 687.71 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 687.71 €			
D 6811-0 : Dot.amort.immos incorp.& corp		4 000.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		4 000.00 €		
D 6615-0 : Intérêts c.courants, dépôts	4 000.00 €			
TOTAL D 66 : Charges financières	4 000.00 €			
D 673-0 : Titres annulés (exerc.antér.)		2 687.71 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		2 687.71 €		
Total	6 687.71 €	6 687.71 €		
INVESTISSEMENT				
D 2188-0 : Autres immo corporelles		4 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		4 000.00 €		
R 28183-0 : Matériel de bureau informatique				4 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section				4 000.00 €
Total		4 000.00 €		4 000.00 €
Total Général		4 000.00 €		4 000.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Gérard SAUCLES

